

**Relève de décision de la consultation électronique des conseillers de l'UFR LLCE - 5  
avril 2024**

**Point soumis au vote : Nouvelles règles portant sur la gratuité du CLES**

1- Afin de promouvoir le plurilinguisme et de permettre aux étudiants de valoriser leurs compétences en langues, chaque étudiant UT2J (ou UT) bénéficie d'une session de CLES gratuite par an et par langue.

2- Les étudiants ou étudiantes qui se sont inscrits à une session CLES dans la langue de leur choix mais qui ne se sont pas présentés lors de la session et qui n'ont pas transmis de justificatif valable dans les 48 heures pour excuser leur absence devront s'acquitter des frais d'inscription s'ils souhaitent se réinscrire à une autre session dans cette même langue pour l'année universitaire en cours.

Approuvez-vous le texte proposé et ces nouvelles précisions des règles de gratuité du CLES pour les étudiant·e·s de l'UT ?

Le vote a été ouvert le 25 mars 2024 et clos le 5 avril 2024, à 20:00.

**Résultat :**

Participation 69% ; 24 votes émis

- 19 : oui
- 1 : non
- 4 : ne se prononce pas

Les nouvelles règles sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

Le 18 avril 2024

Pascale Sempéré

Université Jean Jaurès  
UFR LLCE  
Directrice  
Pascale SEMPERE